

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 février 2015, à 19 h 30.

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M. Gilles Côté, conseiller
M. Robert Lacombe, conseiller

Sont également présents :

M. Pierre Mercier, directeur général et secrétaire-trésorier
M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe (greffe)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Adoption de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés
6. MRC de Matawinie - Quotes-parts 2015
7. Mandat à Paul Melançon, arpenteur-géomètre - Description technique rue de Verchères - Règlement 465-2014
8. Carrefour Loisirs Innovation et Culture de Chertsey (CLICC) - Contribution municipale 2015
9. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport annuel
10. Demande au ministère des Transports - Installation d'un panneau de destination sur la route 343 (Saint-Alphonse-Rodriguez)
11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015
12. Location d'un photocopieur
13. Formation - Hugo Allaire - Mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées - Conférence web
14. Autorisation d'assistance - Hugo Allaire - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
15. Autorisation d'assistance - Tania Maddalena - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
16. Autorisation d'assistance - Denis Hénault - Congrès de la COMBEQ
17. Association forestière de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
18. Gala du Préfet 2015 au profit de Centraide Lanaudière - Participation
19. Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière - Achat de billets - Spectacle bénéfice
20. Appui - Reconduction du programme AccèsLogis Québec
21. Résidence Georges-L'Allier - Gestion du programme de Supplément au loyer
22. Avis de motion - Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
23. Avis de motion - Amendement au règlement de zonage 424-2011 (dépanneur)
24. Projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30
25. Règlement 469-2014 - Amendement
26. Autorisation de paiement - Suivi du dossier eau potable
27. Adoption des comptes fournisseurs
28. Dépôt de l'état des activités financières
29. Le maire vous informe

ORDRE DU JOUR (suite)

- 30. Période de questions
- 31. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Adoption de l'ordre du jour

2015-027

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2015-028

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, tel que rédigé.

5. Adoption de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés

2015-029

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le conseil approuve la liste des immeubles susceptibles d'être vendus lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, qui aura lieu le jeudi 11 juin 2015 à la MRC de Matawinie.

Le conseil autorise le directeur général, M. Pierre Mercier, la directrice générale adjointe (greffe), M^{me} Francine Bédard, ainsi que M^{me} Diane Corbeil, agente de bureau, à se porter adjudicataires, pour et au nom de la municipalité, des immeubles non vendus. Le directeur général et la directrice générale adjointe (greffe) sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

6. MRC de Matawinie - Quotes-parts 2015

2015-030

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'adopter le montant de 385 463 \$ pour la quote-part 2015 à verser à la MRC de Matawinie, le montant est réparti comme suit :

Rémunération des élus	20 401 \$
Matière résiduelles	7 190 \$
Évaluation municipale	172 130 \$
Administration générale	6 336 \$
Sécurité et incendie	2 268 \$
Aménagement	16 916 \$
Développement économique	16 272 \$
Développement économique (spéciale)	1 230 \$
Résidus dangereux	13 216 \$
Transport adapté	15 830 \$

6. MRC de Matawinie - Quotes-parts 2015 (suite)

Transport en commun	44 219 \$
Fibre optique	6 827\$
Téléphonie I.P.	1 551 \$
Parc informatique	91 \$
Parcs régionaux	60 986 \$

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

7. Mandat à Paul Melançon, arpenteur-géomètre - Description technique rue de Verchères - Règlement 465-2014

2015-031

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de confier à M. Paul Melançon, arpenteur-géomètre, un mandat pour la préparation d'une description technique de la partie faisant l'objet d'une servitude, dans le cadre des travaux de réfection pour la municipalisation de la rue de Verchères. Un coût approximatif de 1 000 \$ est imputé au règlement 465-2014 et facturé aux citoyens concernés.

8. Carrefour Loisirs Innovation et Culture de Chertsey (CLICC) - Contribution municipale 2015

ATTENDU QU' en vertu des dispositions prévues à la Loi sur les compétences municipales, le conseil a confié au Carrefour Loisirs, Innovation et Culture de Chertsey l'organisation et la gestion des loisirs sur son territoire;

ATTENDU QUE le CLICC est un organisme faisant partie du périmètre comptable de la municipalité et qu'en conséquence les revenus, dépenses, actifs et passifs doivent apparaître aux états financiers de la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2015-032

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de maintenir le mandat donné au Carrefour Loisirs, Innovation et Culture de Chertsey pour l'organisation et la gestion des loisirs sur le territoire de la municipalité et de verser à cette fin, pour l'année 2015, une subvention de 104 877 \$ provenant du budget municipal affecté aux loisirs.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

9. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport annuel

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie, selon les informations fournies par le directeur général et le directeur du Service incendie de la municipalité de Chertsey.

9. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport annuel (suite)

POUR CES MOTIFS,

2015-033

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey adopte le rapport d'activités annuel de 2014, en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre.

10. Demande au ministère des Transports - Installation d'un panneau de destination sur la route 343 (Saint-Alphonse-Rodriguez)

ATTENDU QUE le chemin du 4^e Rang à Saint-Alphonse-Rodriguez rejoint le chemin du 7^e Lac situé dans la municipalité de Chertsey et que cet accès est fréquemment utilisé par les citoyens et les villégiateurs;

ATTENDU QU' à l'intersection de la route 343 et du 4^e Rang à Saint-Alphonse-Rodriguez, aucun panneau d'affichage n'indique la direction vers la municipalité de Chertsey et la distance restant à parcourir;

ATTENDU QUE le conseil considère que ces indications sont nécessaires.

POUR CES MOTIFS,

2015-034

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement qu'une demande soit adressée à la direction Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, pour que soit installé un panneau de destination à l'intersection de la route 343 et du 4^e Rang à Saint-Alphonse-Rodriguez, afin d'indiquer la direction vers la municipalité de Chertsey et la distance restant à parcourir.

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015 (suite)

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

POUR CES MOTIFS,

2015-035

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

12. Location d'un photocopieur

2015-036

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que la municipalité procède à la location d'un photocopieur de marque Konica Minolta, modèle Bizhub c454e, au coût mensuel de 164,74 \$ (plus les taxes applicables) pour une période de 60 mois, ainsi qu'un coût mensuel basé sur le nombre de copies, incluant service, pièces et main-d'œuvre et les visites de prévention, tel que spécifié à l'offre de service du 26 janvier 2015. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de location pour et au nom de la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

- 2015-037
13. Formation - Hugo Allaire - Mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées - Conférence web
- Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser M. Hugo Allaire, directeur du Service des travaux publics, à assister à une conférence web de la FQM portant sur la mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. Le coût d'inscription de 97,73 \$ (taxes incluses) est assumé par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-038
14. Autorisation d'assistance - Hugo Allaire - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser M. Hugo Allaire, directeur du Service des travaux publics, à assister à une formation de la COMBEQ portant sur le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, qui se tiendra à Trois-Rivières le 3 mars prochain. Le coût d'inscription de 455,30 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-039
15. Autorisation d'assistance - Tania Maddalena - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Tania Maddalena, inspectrice des bâtiments, à assister à une formation de la COMBEQ portant sur le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, qui se tiendra à Saint-Jérôme le 6 mars prochain. Le coût d'inscription de 455,30 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-040
16. Autorisation d'assistance - Denis Hénault - Congrès de la COMBEQ
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser M. Denis Hénault, directeur du Service d'urbanisme, à assister au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra à la Malbaie les 16, 17 et 18 avril prochains. Le coût d'inscription, au montant de 632,36 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-041
17. Association forestière de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Association forestière de Lanaudière pour l'année 2015 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle totalisant un montant de 150 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

18. Gala du Préfet 2015 au profit de Centraide Lanaudière - Participation

2015-042

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la municipalité participe à la soirée bénéfice « Gala du Préfet » au profit de Centraide Lanaudière, qui aura lieu le 1^{er} avril prochain au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha. Une dépense de 500 \$ est autorisée pour l'achat de quatre (4) billets.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

19. Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière - Achat de billets - Spectacle bénéfice

2015-043

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de procéder à l'achat de deux (2) billets au coût de 50 \$ chacun, afin de participer à la 4^e édition du spectacle-bénéfice « Le tournesol, une fleur différente », qui se tiendra le 11 mars prochain au Théâtre Hector-Charland à l'Assomption. Cette activité a lieu dans le cadre de la campagne de financement de l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

20. Appui - Reconduction du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de notre municipalité ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre.

20. Appui - Reconduction du programme AccèsLogis Québec (suite)

POUR CES MOTIFS,

2015-044

il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir, dans son prochain budget, un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

21. Résidence Georges-L'Allier - Gestion du programme de Supplément au loyer

ATTENDU l'engagement de la municipalité de Chertsey au programme de Supplément au loyer au projet Résidence Georges-L'Allier;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la municipalité de Chertsey et l'Office municipal d'habitation (OMH) pour la gestion du programme de supplément au loyer.

POUR CES MOTIFS,

2015-045

il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Rawdon à gérer, au nom de la municipalité de Chertsey, le programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis.

D'autoriser M. Michel Surprenant, maire et M. Pierre Mercier, directeur général, à signer à cet effet, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, l'entente à intervenir entre la SHQ, la municipalité de Chertsey et l'Office municipal d'habitation de Rawdon.

22. Avis de motion - Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

23. Avis de motion - Amendement au règlement de zonage 424-2011 (dépanneur)

Avis de motion est donné par M. Gilles Côté à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30.

24. Projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30

2015-046

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement ci-après intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30 »

PROJET :

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté son règlement de zonage le 19 septembre 2011 sous le numéro 424-2011 en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Matawinie a émis son certificat de conformité le 12 octobre 2011;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE que le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 16 février 2015 et que le règlement sera soumis à la consultation publique le 9 mars 2015.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage 424-2011 est amendé en modifiant la grille des usages et des activités de la zone RS-30 par l'ajout de l'usage 31102, ainsi que de permettre l'occupation multiple des usages permis dans la liste des usages autorisés. La grille est incluse comme annexe 1 au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

25. Règlement 469-2014 - Amendement

2015-047

Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que l'article 2 du règlement 469-2014, décrétant l'acquisition de l'immeuble 7451, rue Principale et autorisant un emprunt de 159 482 \$ à cette fin, soit amendé à l'effet d'ajouter, après les mots "non remboursable", le texte suivant : « tel qu'il appert au document administratif *détails des coûts daté du 20 janvier 2015* et à la fiche de description et d'évaluation de l'immeuble, datée du 28 janvier 2015, tous deux (2) inclus en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante ».

26. Autorisation de paiement - Suivi du dossier eau potable

2015-048

Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 2 540,95 \$ (taxes incluses) à la firme Pierre Desmarais expert-conseil inc, dans le cadre du suivi du dossier de l'eau potable, dont la dépense est prévue au budget général de la municipalité au poste « Fonds spécial pour la réfection du réseau routier ».

27. Adoption des comptes fournisseurs

2015-049

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de janvier 2015 au montant de 662 258,94 \$, tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 janvier 2015, au montant de 234 122,50 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article 5 du règlement 414-2011, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Pierre Mercier, directeur général et secrétaire-trésorier

28. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale adjointe (greffe) dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2015.

29. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

30. Période de questions

On compte 14 personnes dans l'assistance.

31. Levée de la séance

2015-050

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 10.

Directrice générale adjointe (greffe)

Maire